

Fort de Chaudanne - Installation d'un système d'éclairage

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Fort de Chaudanne a fait l'objet de remises en état progressives depuis plusieurs années.

Dans la mesure où les locaux sont utilisés pour l'organisation d'expositions (les Rencontres des Amoureux de la Photographie s'y déroulent ; une exposition de peintures aura lieu cette année...), il était devenu nécessaire de procéder à une installation d'éclairage adaptée.

Les travaux confiés au Service Electricité Chauffage Municipal s'élèvent à 84 956,67 F.

Pour faire face à la dépense, il est proposé au Conseil Municipal de transférer un crédit de 85 000 F du chapitre 92.241 / article 65748 (subventions) / code service 41070 sur le chapitre 90.241 / article 2313.509 (travaux de bâtiment) / code service 30900 pour faire face à la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.